[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, ce bill a pour objet de prolonger la date de mise en exploitation commerciale de l'établissement qui veut bénéficier d'une subvention du ministère de l'Expansion économique régionale. Je suis très heureux que les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale soient prolongées pour une autre période de cinq ans. On ne peut nier les effets positifs de cette loi en vue de la création de nouvelles industries, et de l'expansion des industries existantes qui ont besoin de se moderniser. En plus de créer un impact économique nouveau dans les municipalités, cela contribue à la diminution du chômage en créant de nouveaux emplois permanents, si les projets ont été sérieusement sélectionnés et acceptés en raison de leur rentabilité.

Rien ne sert de revenir en arrière pour déplorer certains montants octroyés, souvent à l'occasion d'élections, qui n'ont pas donné les résultats auxquels la population s'attendait, parce que les crédits ont été votés à la veille d'une campagne électorale et le ministre en a profité. Ces choses-là sont du passé, les «patronneux» sont maintenant disparus de la circulation, de sorte qu'aujourd'hui, avec un nouveau ministre, nous regardons l'avenir avec confiance.

Il est certain que le ministre ne peut tout faire seul. Chaque région, chaque groupe, et je dirais même chaque industriel, devraient faire une étude sérieuse de la situation économique de son milieu afin de présenter au ministère des projets qui pourront être acceptés par le ministre. Nous traversons des années assez inquiétantes, parce que les marchés sont moins ouverts que par les années passées. Il va donc falloir que le ministre s'arrête un peu moins aux industries primaires pour étudier davantage les possibilités et les besoins de l'entreprise secondaire et tertiaire.

Monsieur le président, dans ma région de la circonscription de Roberval, que le ministre connaît tout autant que moi, il existe une forte proportion de chômage causé par la transformation de l'industrie primaire, savoir, la forêt. Grâce à la modernisation et à la mécanisation, on a réussi à augmenter la productivité tout en réduisant de plus de 50 p. 100 la main-d'œuvre forestière.

Etant donné que la main-d'œuvre forestière se composait de 50 p. 100 d'agriculteurs, qu'on appelait des agriculteurs marginaux, c'est-à-dire des semi-agriculteurs ou semi-forestiers, cela explique la diminution de la population dans la plupart des petites municipalités, parce qu'aucune industrie n'est venue remplir le vide laissé dans le domaine forestier. Il faut donc songer à autre chose qu'à l'industrie du bois et étudier la possibilité d'industries secondaires et tertiaires polyvalentes. Si, dans le Québec, on en est rendu à importer 45 p. 100 des produits alimentaires, il me semble que les hommes d'affaires doivent avoir encore suffisamment d'imagination pour produire au Canada ce qui est nécessaire pour la création d'industries secondaires, et même tertiaires, qui permettront d'offrir au consommateur des produits de la ferme 12 mois par année.

Je ne comprends pas encore que dans le Québec nous n'ayons pas les conserveries et les entrepôts frigorifiques nécessaires pour recevoir les récoltes que les producteurs sont obligés d'écouler immédiatement après la récolte à des prix ridicules faute d'industries de transformation ou de conservation. Il existe un besoin pressant d'industries mécaniques de même que des industries de bois ouvré.

Je demande donc au ministre de travailler dans ce sens au cours des cinq prochaines années. De plus, je crois que le ministre devrait venir en aide aux villes et aux municiTélécommunications transmarines—Loi

palités, afin de leur permettre de solutionner leur problème d'eau et d'égouts.

Le problème des eaux usées est une urgence dans la région de Roberval-Lac-Saint-Jean. Il faudrait assurer la protection de l'environnement. Il faudrait d'abord nettoyer les cours d'eaux et les lacs, et s'assurer ensuite qu'ils ne seront plus pollués.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) devra continuer d'aider en vue de l'aménagement de nouveaux parcs industriels en coopération avec les provinces et les villes intéressées. Si ce ministère veut atteindre son but, savoir, niveler les inégalités régionales, il va lui falloir délaisser certaines influences politiques des années passées et traiter chaque région avec justice et équité. Cela ne pourra certainement pas se faire uniquement au niveau du ministère fédéral ou à l'intérieur du bureau des fonctionnaires qui entourent le ministre.

Il va donc falloir franchir le mur de la bureaucratie et demander la coopération des provinces et de tous les groupes intéressés à travailler à l'avancement de leur région. Notre région du Lac-Saint-Jean-Roberval est une jeune région qui est à se faire une place dans l'économie du Québec. Voilà pourquoi nous compterons énormément sur l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale au cours des années à venir.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): La Chambre est-elle prête à se prononcer

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner (London-Est)): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la $3^{\rm e}$ fois, est adopté.)

M. Sharp: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les leaders à la Chambre ont convenu que nous étudierions immédiatement le bill tendant à changer le nom de la Société canadienne des télécommunications transmarines, tel que prévu. Je pense que personne n'a l'intention d'engager un débat, et que nous l'adopterons en troisième lecture.

Permettez-moi de dire que je suis très heureux d'accueillir à la Chambre aujourd'hui notre nouveau ministre des Communications (M^{me} Sauvé).

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE DE L'ORGANISME

L'hon. Jeanne Sauvé (au nom du ministre des Transports) propose: Que le bill S-27, tendant à modifier la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée)

Mme Sauvé propose: Que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.